



Le 14 mai 2025

TABLE DES MATIÈRES

PERSONNEL INFIRMIER

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Holt

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

TABAC

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

ENVIRONNEMENT

M. Coon

L'hon. M. LePage

M. Coon

L'hon. M^{me} Holt

M. Coon

L'hon. M^{me} Holt

BOISSONS ALCOOLIQUES

M^{me} Bockus

L'hon. M. Randall

M^{me} Bockus

L'hon. M. Randall

M^{me} Bockus

L'hon. M. Randall

[Original]

PERSONNEL INFIRMIER

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Bonjour à vous.

[Traduction]

Le personnel infirmier, ou personnel infirmier immatriculé, exerce des fonctions dans le domaine de la santé communautaire ou de la santé publique en dehors du milieu hospitalier, Madame la présidente. Il fournit des soins préventifs. Il assure la prestation de programmes de formation. Il va dans les écoles. Il administre des vaccins et assure la prestation de programmes de vaccination et de nutrition. Il travaille auprès des enfants et des nouvelles mères. Il travaille au sein du Programme extra-mural. Il participe à la prestation de programmes de santé mentale et de traitement des dépendances. Nous en sommes maintenant au troisième jour sans réponse ni précision sur la situation du personnel infirmier de la santé publique, Madame la présidente. Le moins que le gouvernement puisse faire, à l'occasion de la Semaine des soins infirmiers, c'est apporter des précisions quant à l'avenir du personnel infirmier. Dans l'intérêt du personnel infirmier concerné, ayez l'obligeance de lui dire quelle sera l'ampleur des effets avec lesquels il devra composer, des effets sur ses patients et des effets sur la santé communautaire en général. Voici donc la question : Combien de membres du personnel infirmier immatriculé remplacerez-vous par des infirmières ou des infirmiers auxiliaires autorisés? La question pourrait s'adresser au ministre ou à la première ministre. Que l'un d'entre eux ait l'obligeance d'y répondre.

L'hon. Mme Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je remercie le député d'en face de la question. Comme mes collègues l'ont déjà dit, le personnel infirmier joue un rôle essentiel au fonctionnement de notre système de santé. Je pense que si vous posiez la question à n'importe quelle personne du Nouveau-Brunswick aujourd'hui, elle vous dirait que le système de santé ne fonctionne pas comme elle le souhaiterait. Trop de personnes du Nouveau-Brunswick n'ont pas accès aux soins qu'elles veulent quand elles en ont besoin. Elles attendent dans les urgences. Elles attendent des soins primaires. Elles prennent des décisions très difficiles.

Dans un monde idéal, si nous avions tout l'argent et toutes les personnes nécessaires, tous les postes dans le continuum de soins seraient occupés. À l'heure actuelle toutefois, nous sommes aux prises avec une crise de soins de santé et nous devons suivre les conseils des experts, qui disent qu'il faut commencer par les premières lignes, afin de fournir des soins primaires au sein des collectivités. Voilà pourquoi notre gouvernement s'est fixé comme

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

priorité de s'occuper des soins primaires et de faire en sorte que chaque personne du Nouveau-Brunswick soit prise en charge par une clinique où la prestation de soins se fait en collaboration et par une équipe de santé familiale dans sa collectivité.

En ce moment, nous examinons la situation dans nos hôpitaux, nous examinons nos ressources infirmières et nous travaillons en collaboration avec le personnel infirmier pour déterminer la meilleure façon d'affecter...

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Je remercie la première ministre d'avoir pris la parole pour répondre et d'avoir bien fourni une réponse. Il ne s'agissait pas de la réponse à la question. En ce qui concerne la collaboration avec le personnel infirmier, Madame la présidente, la réponse est un non catégorique. Il n'y en a absolument pas. Le gouvernement ne collabore pas avec le personnel infirmier. J'ai donc posé une question très claire : Quelle sera l'ampleur des effets? Nous savons que le personnel infirmier de la santé publique est stressé. Il ne se sent pas respecté. Il est anxieux. Je pose de telles questions pour permettre au personnel infirmier d'y voir plus clair. Il a peur de s'adresser au gouvernement. Il a peur de travailler avec son syndicat. Puisqu'il n'obtient pas de réponses, il s'adresse à nous, l'opposition officielle.

Nous avons ici un rôle à jouer. Notre rôle est d'exercer une pression sur les parlementaires du côté du gouvernement, de les aider à faire ce qu'ils doivent faire. Personne ne dit que les soins de santé sont parfaits ni qu'aucun changement ne s'impose, mais il faut travailler avec le personnel infirmier. Il s'agit donc d'un bon début. La première ministre ou le ministre nous diraient-ils quelle sera l'ampleur de l'incidence des changements pour ce qui est des membres du personnel infirmier concernés?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis contente de parler davantage de la question, car une minute n'a pas suffi pour donner de plus amples détails. Les membres du personnel infirmier communiquent certainement avec nous, et nous discutons avec eux sur le terrain, ainsi qu'avec d'autres professionnels de la santé et membres du syndicat, afin de collaborer à la question, ce qui explique pourquoi la portée n'a pas encore été déterminée. Nous examinons la situation dans l'ensemble du système de soins de santé. Nous examinons tous les moyens possibles de servir les gens du Nouveau-Brunswick afin d'améliorer la situation.

J'aimerais demander au député d'en face s'il croit que les choses devraient rester telles qu'elles sont, s'il est satisfait des services de soins de santé au Nouveau-Brunswick et s'il pense que nous devrions simplement maintenir le statu quo. Notre gouvernement n'est pas de cet avis. Nous croyons que nous pouvons faire mieux, mais il faudra adopter une approche différente de celle du gouvernement qui a dit aux infirmières et aux infirmiers de déménager en Alberta. Il faudra des discussions sur le terrain, des discussions difficiles.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Je tiens à remercier les infirmières et les infirmiers qui communiquent avec moi, qui m'envoient des messages sur Facebook ainsi que des courriels pour me faire part de leur point de vue. Nous continuerons d'avoir des discussions du genre et de travailler avec eux pour trouver une solution afin que les gens du Nouveau-Brunswick aient un meilleur accès aux soins de santé.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : On a parlé inutilement pendant une minute, Madame la présidente, et les gens d'en face applaudissent de tels propos.

Les membres du personnel infirmier sont si mécontents — si mécontents — qu'ils soulèvent la possibilité de refuser les 5 000 \$ que leur offre le gouvernement, une somme assortie de certaines conditions, et de démissionner. Voilà l'ampleur de leur insatisfaction. Ils regrettent leur choix. Ils ne sont pas satisfaits du gouvernement. Par conséquent, pour ce qui est des messages sur Facebook dont parle la première ministre, je ne sais pas quand ils ont été envoyés, mais ils ne l'ont certainement pas été récemment. Il ne peut s'agir de ce que les membres du personnel infirmier disent en ce moment, car ceux-ci disent exactement le contraire.

Nous cherchons à obtenir des réponses pour le personnel infirmier à propos de la situation, mais nous n'avons droit qu'à la lecture de notes d'allocution. De toute évidence, la première ministre n'écoute pas le personnel infirmier. Elle ne m'a pas écouté, car je viens de dire que je reconnais que des changements sont nécessaires. Nous essayons de faire comprendre aux parlementaires du côté du gouvernement qu'ils font fausse route. Nous essayons de leur faire comprendre qu'ils doivent travailler avec le personnel infirmier, mais qu'ils ne le font pas. Les RRS ne communiquent pas avec le personnel infirmier. Le gouvernement ne communique pas avec le personnel infirmier. Le gouvernement changera-t-il d'approche et nouera-t-il un dialogue avec le personnel infirmier...

L'hon. Mme Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Je suis contente de fournir au député d'en face des précisions sur la question, car nous avons reçu des messages de membres du personnel infirmier il y a à peine quelques heures. Nous avons des discussions régulièrement, au quotidien, avec des membres du personnel infirmier dans nos collectivités, dans la collectivité de chacun de nos parlementaires. Il ne s'agit pas d'un problème que nous résoudrons rapidement. Nous ne présenterons pas une solution sans faire exactement ce que nous faisons actuellement, à savoir travailler avec les régies de la santé, le syndicat et le personnel infirmier. Par ailleurs, je tiens à rassurer les gens, car le député d'en face cherche à semer la peur. Il aggrave la situation et cherche à saper le moral des gens alors que la situation est vraiment difficile. Elle est difficile. Le changement est difficile, et je ne peux dire à tout le monde que nous maintiendrons le système tel qu'il est

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

et que chaque personne continuera d'occuper exactement les mêmes fonctions, car nous ne voulons pas obtenir exactement les mêmes résultats.

Nous demandons à notre personnel infirmier de faire ce qu'il fait déjà : Aidez-nous à cerner les problèmes, exprimez-vous et continuez à envoyer des messages et des courriels. C'est collectivement, avec le personnel infirmier, que nous trouverons la meilleure façon de les servir...

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, j'aimerais remercier la première ministre d'avoir dit que je sème la peur lorsque je défends le personnel infirmier. Si c'est ce qu'elle appelle semer la peur... Si présenter les faits liés à la situation actuelle...

Les parlementaires du côté du gouvernement ont dit : Ah, oui, des réaffectations ont lieu. Puis, hier, soudainement, le ministre a dit : Non, aucune réaffectation n'a eu lieu. Savez-vous quoi? Lorsque j'ai commencé à présenter des faits, les gens d'en face ont changé de discours. Ah, la réaffectation d'effectifs. Réaménagement ou réaffectation. Lorsque je les ai interrogés hier sur l'élimination de l'équipe de soins intraveineux, ils ont répondu : Oui, la mesure a été prise. Nous apprenons maintenant que l'on a ordonné à toute l'équipe de personnel infirmier immatriculé d'aller ailleurs et qu'elle a été remplacée par du personnel infirmier auxiliaire autorisé. Voilà exactement ce que le personnel infirmier nous a dit à propos de la situation. Le ministre ou, dans ce cas-ci, la première ministre, puisqu'elle prend aujourd'hui la parole, confirmerait-elle que des membres du personnel infirmier immatriculé ont été touchés — pas qu'ils « seront » touchés — par un réaménagement des effectifs, un redéploiement, une réaffectation, voire des suppressions de postes dans le secteur de la santé?

L'hon. Mme Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Madame la présidente, le député d'en face a posé la question d'une façon qui rend la réponse très facile. Une telle mesure a déjà été prise dans le passé. Elle a été prise pendant le mandat du gouvernement dont le député d'en face faisait partie il y a six mois ; il s'agit donc peut-être d'une mesure qu'il connaît bien. Je vais dire que je suis contente de constater un changement d'avis, puisqu'il s'agissait d'un gouvernement qui s'attaquait aux membres du personnel infirmier, qui leur a dit d'aller s'installer ailleurs et qui n'arrivait pas à signer une entente avec eux. Je suis contente de constater que le député a changé d'avis et se bat pour le personnel infirmier, mais il parle maintenant de mesures prises il y a des mois, pendant le mandat du gouvernement dont il faisait partie et au titre du budget déposé par celui-ci.

Nous adoptons une approche différente. Nous travaillons maintenant avec le personnel infirmier, son syndicat et ses régies de la santé pour trouver la meilleure façon d'améliorer les conditions de travail. Si vous écoutez les membres du personnel infirmier et ce qu'ils nous disent, vous entendrez qu'ils demandent de l'aide sur le terrain. Ils ont besoin de

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

collègues sur place, tout comme le personnel enseignant. Ils demandent que leurs collègues viennent les aider dans les domaines les plus essentiels. Ainsi, au lieu de prendre immédiatement des décisions, nous discutons avec le personnel infirmier, les experts et les syndicats pour trouver une solution ensemble.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Les parlementaires du côté du gouvernement ne font absolument pas ce dont il est question, Madame la présidente. Ce dont parle la première ministre ne correspond pas à ce qui se passe sur le terrain. Voilà pourquoi les syndicats communiquent avec nous, Madame la présidente. La première ministre a dit : Eh bien, voilà ce que l'ancien gouvernement a fait. Il s'agit d'une réponse insatisfaisante. Les parlementaires du côté du gouvernement savent qu'ils éprouvent des difficultés. Ils adoptent une telle approche lorsqu'ils ont l'impression de perdre, mais j'ai des renseignements ici et je veux vraiment savoir quelle sera leur réponse.

Si l'on compose le 506 623-6139, on rejoint le service de santé des employés de l'hôpital de Miramichi. Puisqu'il n'y a personne pour répondre au téléphone, les appels sont reçus par une boîte vocale. Voici le message exact que l'on entend :

Bonjour. Vous avez joint le service de santé des employés de l'hôpital de Miramichi. En raison d'un réaménagement d'effectifs, le poste d'infirmière immatriculée a été éliminé du service de santé du personnel, et, au cours des prochaines semaines, un membre du personnel infirmier auxiliaire autorisé me remplacera. Entre-temps, si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, vous pouvez composer le 1 833 978-2580 et appuyer sur le 1 ou envoyer un courriel à occupationalhealth@HorizonNB.ca. Merci... [Traduction.]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Il est malheureux que le député d'en face ait manqué de temps et qu'il n'ait pas eu l'occasion de poser une question au sujet de son exemple, mais je pense que celui-ci met en évidence la difficulté. Nous demandons à des membres du personnel infirmier dans tous nos hôpitaux de se déplacer en première ligne. Nous veillons à ce que le personnel infirmier auxiliaire autorisé utilise l'éventail complet de ses compétences. Nous envisageons les meilleures façons de servir les gens du Nouveau-Brunswick et d'améliorer les conditions de travail du personnel infirmier. Cela nécessite du travail acharné et des changements. Est-il préférable que l'infirmière concernée serve les gens du Nouveau-Brunswick au moyen d'une ligne d'aide téléphonique, ou pouvons-nous faire en sorte qu'elle nous aide à réduire les temps d'attente dans les urgences et à fournir de meilleurs soins primaires aux gens du Nouveau-Brunswick? Voilà les conversations que nous avons. Voilà les décisions difficiles que nous devons prendre ensemble en faisant preuve de respect.

À mon avis, il est intéressant que le député d'en face mentionne le travail avec les syndicats. Je pense que nous avons une très bonne relation avec le Syndicat des infirmières et infirmiers, une chose que nous n'avons pas vue depuis six ans. Cet après-midi, vous

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

pourrez demander aux membres du Syndicat des infirmières et infirmiers si c'est encore le cas.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, les parlementaires du côté du gouvernement ont commencé par dire que, oui, la situation se produisait, ils ont ensuite dit que, non, elle ne se produisait pas et ils ont ensuite dit que oui, la situation se produirait. Nous prouvons maintenant qu'elle se produit. Des lettres ont été envoyées depuis le début de leur mandat.

Qu'arrivera-t-il à l'employée concernée? Nous ne le savons pas. Sera-t-elle réaffectée? Sera-t-elle mise à pied? Prendra-t-elle sa retraite? Devra-t-elle laisser son emploi parce qu'on le lui enlève?

Ce que nous essayons de dire, c'est que la première ministre admet maintenant que des membres de notre personnel infirmier ayant des compétences particulières doivent maintenant exercer des fonctions différentes. Cela sème le chaos dans le système. Le personnel infirmier n'y est pas préparé. Il s'agit de la même approche consistant à tirer et à viser ensuite que nous constatons en ce qui concerne le personnel enseignant et le développement social. Cela importe peu. La première ministre ne s'en tient qu'à ses notes d'allocutions. Le personnel infirmier veut que l'on agisse. Donnez-lui une réponse concrète. Vous ne changerez rien si vous ne commencez pas par lui parler.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Je pense qu'il est intéressant que l'approche consistant à tirer et à viser ensuite vienne de M. Flemming. Nous constatons où elle l'a mené.

Je veux rendre la situation vraiment claire, puisqu'elle est très importante. Il est très important que nous veillions à ce que le personnel infirmier comprenne que nous ne prenons aucune mesure sans son apport. Nous sommes à l'étape de la préparation ; il n'est pas encore le temps de tirer ni de viser. Nous discutons avec le personnel infirmier, le ministère et leurs syndicats pour déterminer comment tirer le meilleur parti de nos ressources infirmières, les façons dont nous pouvons les appuyer et appuyer leurs collègues qui demandent plus de soutien et les façons dont nous pouvons créer des conditions de travail qui favorisent le maintien en poste du personnel infirmier.

Les députés d'en face parlent de tirer et de viser ensuite et veulent semer la peur au sujet d'une situation vraiment effrayante. Lorsque des changements s'opèrent au sein du système de santé, que les emplois en soins infirmiers font l'objet de changements ou sont sur le point d'en faire l'objet et que nous vous demandons de travailler avec nous pour régler la situation, il y a de l'incertitude. Il est difficile de composer avec cette incertitude. Je tiens à le souligner. Ce que nous essayons de faire, c'est créer les meilleures conditions

Questions orales

possibles pour le personnel infirmier et fournir les meilleurs services possibles aux gens du Nouveau-Brunswick.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, devinez quoi. Vous échouez — vous échouez. L'équipe de soins intraveineux a été éliminée. Le service de santé des employés a été éliminé. Je le dis depuis des jours : Vous remplacerez des membres du personnel infirmier immatriculé par des membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé. La première ministre a dit : Non. Voici la situation. Elle se produit. Elle s'est déjà produite. Elle a déjà une incidence sur notre système de soins de santé. Le personnel infirmier est stressé et inquiet en raison de l'échec du gouvernement actuel. Je fais mon travail.

(Exclamations.)

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Monsieur le leader parlementaire, vous pouvez attendre votre tour. Au bout du compte, le gouvernement actuel a une responsabilité envers le personnel infirmier. La première ministre a beau se lever et multiplier à sa guise les effets de rhétorique. Tout ce que nous demandons, c'est qu'elle arrête de faire ce qu'elle fait et que le gouvernement actuel reparte à zéro pour que les membres du personnel infirmier participent au processus, qu'ils n'aient pas peur que leur poste soit éliminé et qu'ils puissent être certains qu'il ne le sera pas. Voilà notre responsabilité en tant qu'opposition. Le gouvernement a la responsabilité d'écouter et de faire ce qu'il doit faire.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je pense que, au fond, nous sommes en fait sur la même longueur d'onde. Parce que...

(Exclamations.)

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Eh bien, je viens d'entendre le député d'en face parler de la question. Nous devons changer le système. Le député d'en face l'a reconnu. Personne n'est satisfait des résultats que nous obtenons. Nous devons procéder avec grande prudence. Nous ne pouvons pas aller de l'avant à toute vapeur sans consulter les gens sur le terrain, comme nous l'avons constaté dans le passé. Voilà pourquoi la discussion sur la façon de tirer le meilleur parti de nos ressources infirmières dans la province ne fait que s'amorcer.

Nous sommes à l'étape de la préparation. Nous entamons la discussion avec le personnel infirmier, les régies de la santé et les syndicats. Je pense que nous voulons tous le faire ensemble. Nous ne voulons pas prendre des décisions irréflechies qui auraient une incidence sur une grande partie du personnel sans que celui-ci participe à la recherche de solutions ni veiller ensemble à ce que les objectifs ultimes soient atteints, c'est-à-dire fournir de meilleurs services de santé aux gens du Nouveau-Brunswick et de meilleures

Questions orales

conditions de travail au personnel infirmier. Je pense que nous pouvons y arriver si, de part et d'autre de la Chambre, nous travaillons ensemble et reconnaissons que nous avons les mêmes objectifs, que nous sommes à l'étape de la préparation et que nous sommes prêts à travailler ensemble à l'étape « viser ».

TABAC

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. J'espère certainement que le gouvernement ne suivra pas l'exemple du gouvernement libéral de Terre-Neuve.

Ma question s'adresse au ministre de la Santé. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick recevra 614 millions de dollars sur une période d'environ 20 ans au titre du règlement découlant de la poursuite contre des industries de tabac. Je crois que la première partie de la somme est d'environ 157 millions de dollars cette année. En raison des conséquences dévastatrices du tabac sur la santé et des coûts élevés des soins de santé, le Nouveau-Brunswick a d'emblée intenté des poursuites contre l'industrie du tabac. Le tabac reste la principale cause évitable au Nouveau-Brunswick de maladie et de décès en raison notamment de cancer, de maladies cardiaques et d'emphysème. Or, les taux élevés de vapotage chez les jeunes posent un nouvel enjeu colossal. Le ministre affectera-t-il les sommes considérables provenant du règlement découlant de poursuites judiciaires contre des industries de tabac afin d'améliorer la stratégie provinciale de lutte contre le tabagisme?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je voudrais apporter des précisions aux députés d'en face concernant les mesures qui ont été prises à l'égard de l'équipe du service de perfusion. Tout ce qui concerne les mesures prises à l'égard d'une équipe de perfusion a fait l'objet de négociations au titre de la convention collective, négociations menées par l'intermédiaire du syndicat et de ses membres. Il n'y a pas d'équipe de perfusion à l'hôpital Dumont, à la City Hospital ni à l'hôpital de Fredericton. Nous faisons simplement preuve de cohérence dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Les membres de l'équipe de perfusion ont été déployés dans nos services de phlébotomie qui effectuent des prélèvements — ils y sont toujours employés — et le personnel infirmier qui travaille dans les unités de soins cliniques dispose maintenant d'un champ d'exercice élargi. Nous disposons maintenant d'une équipe spécialisée en soins intraveineux, laquelle s'occupe de la très difficile tâche d'établir l'accès intraveineux — la voie centrale — ; les soins se sont donc améliorés. Nous l'avons fait aux termes de la convention collective, et nous l'avons fait en collaboration avec le personnel infirmier.

Un deuxième enjeu se pose, soit celui des infirmières en santé communautaire. Nous n'avons rien fait. Nous travaillons toujours avec...

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Madame la présidente, je comprends que le ministre veuille répondre à une question qui a été posée il y a 5 ou 10 minutes, mais j'ai posé une question très sérieuse sur les 614 millions de dollars que la province recevra des compagnies de tabac au titre d'un règlement découlant de poursuites judiciaires. J'ai demandé au ministre ce qu'il comptait faire de cette somme, car je crains que le gouvernement ne verse celle-ci dans les recettes générales, comme l'a fait le gouvernement libéral de Terre-Neuve.

Ma question était la suivante : Que prévoient faire le gouvernement et son ministre de la Santé avec l'argent que nous recevrons au titre du règlement découlant de poursuites judiciaires contre des compagnies de tabac?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je ne veux pas minimiser la question du député d'en face. Je vais y répondre.

La deuxième phase de ce que nous faisons avec notre personnel infirmier de santé publique... Personne n'a encore été touché. Nous parlons à notre personnel infirmier. Nous respectons la convention collective. Le réseau Horizon communiquera avec les membres du personnel infirmier concernés et avec nous avant qu'une mesure ne soit prise.

En ce qui concerne l'argent qui a été versé à la province, nous examinons actuellement l'usage que nous en ferons. Nous avons reçu aujourd'hui la visite d'une très bonne personne qui a parlé des conséquences du cancer et des moyens de le prévenir. Nous travaillons avec notre ministre des Finances et d'autres personnes sur la meilleure façon d'affecter l'argent que nous recevrons au titre du règlement. Aucune décision n'a donc encore été prise, mais je vous remercie de vos conseils.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Madame la présidente, des organismes experts en matière de santé tels que la Société canadienne du cancer, la Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick, Poumon NB et la Société médicale du Nouveau-Brunswick ont tous exhorté le gouvernement à affecter une part importante de l'argent provenant de poursuites judiciaires contre des compagnies de tabac au renforcement des initiatives visant à réduire le tabagisme et le vapotage chez les jeunes dans la province. La réduction du tabagisme permettra de prévenir les maladies, de réduire les coûts des soins de santé et, peut-être, de mettre fin à la nécessité de réaffecter du personnel infirmier.

Le ministre tiendra-t-il compte des conseils des organismes experts en matière de santé? Le ministre prendra-t-il des mesures et utilisera-t-il les nouveaux fonds provenant du règlement de poursuites judiciaires contre des compagnies de tabac afin de réduire davantage le tabagisme et le vapotage chez les jeunes au Nouveau-Brunswick? Je comprends que le ministre dise qu'aucune décision n'a été prise, mais il est certainement dans une position clé pour influencer une bonne décision.



Questions orales

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, premièrement, je remercie le député d'en face de la confiance qu'il m'accorde. Deuxièmement, la question ne se limite pas qu'au tabac, mais porte aussi sur des substances inhalées telles que les produits de vapotage, les produits de cannabis inhalés et les cigarettes. Nous sommes très déterminés à faire avancer un programme visant à réduire l'accès à ces produits pour nos jeunes d'aujourd'hui et à mesure qu'ils vieillissent. Nous agissons à cet égard avec nos partenaires de confiance, tels que la Société du cancer, la Fondation des maladies du coeur, entre autres.

Cela dit, nous sommes sur la même longueur d'onde. Nous voulons réduire l'accès. Nous voulons réduire le tabagisme. Nous voulons réduire l'utilisation de toutes les substances inhalées. Nous travaillerons avec nos partenaires de confiance pour y parvenir. Je suis bien reconnaissant de vos conseils, qui portent aussi bien sur ce que nous faisons que sur la manière dont nous finançons les initiatives en question. Nous prenons bonne note de ces conseils. Merci.

[Original]

ENVIRONNEMENT

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

Étonnamment, aucun texte de loi ne garantit aux gens du Nouveau-Brunswick le droit à un environnement sain, comme c'est le cas dans un certain nombre de provinces et de territoires au pays. Madame la présidente, c'est pourquoi les polluants et la dégradation de l'environnement continuent d'avoir une incidence sur la santé et le bien-être des gens du Nouveau-Brunswick, surtout pour ce qui est des enfants. Les mesures législatives traditionnelles, comme la *Loi sur l'assainissement de l'air*, la *Loi sur l'assainissement de l'eau* et la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, sont absolument essentielles, mais elles sont insuffisantes.

Il nous faut faire inscrire dans une mesure législative le droit fondamental à un environnement sain ainsi que les droits procéduraux nécessaires à l'application de celle-ci. Mon projet de loi 19, qui fera bientôt l'objet d'un débat à l'étape de la deuxième lecture, procure une occasion à l'Assemblée législative d'instituer un tel droit. Les faits sont éloquentes. Dans les endroits où le droit à un environnement sain a été reconnu par une loi, cela a changé la donne. Le ministre de l'Environnement convient-il que la loi devrait reconnaître le droit des gens du Nouveau-Brunswick à un air pur à respirer et à une eau salubre...



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

L'hon. M. LePage (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Madame la présidente. Je pense qu'il est clair que chaque personne au Nouveau-Brunswick mérite de l'air sain et de l'eau saine. La première ministre m'a confié un mandat en ce sens.

Le gouvernement précédent a négligé le dossier pendant plusieurs années. Notre gouvernement veut s'y attaquer. D'ici à 2026, mon objectif est de veiller à la révision de la *Loi sur l'assainissement de l'air* et de la *Loi sur l'assainissement de l'eau*. C'est ce que nous ferons. Au cours des prochains mois, nous entamerons le processus de révision avec les parties prenantes et avec les gens sur le terrain qui ont un impact direct et avec la population du Nouveau-Brunswick. Voilà le dossier auquel nous nous attaquerons.

Je vous remercie de la question. Nous avons hâte de débattre du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Merci.

[Traduction]

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente. Le projet de loi 19, la *Loi concernant le droit à un environnement sain*, propose que soit inscrit dans une loi le droit substantiel à un environnement sain, ce dont nous ne disposons pas, et que soient établis un certain nombre de droits procéduraux pour assurer le respect de ce droit fondamental. Par le passé, la première ministre a dit, pour contrer le cynisme de l'électorat, que les parlementaires du côté du gouvernement auront la possibilité de voter selon la volonté des personnes de leur circonscription, pourvu que le vote ne soit pas lié à des décisions du Cabinet ni à des promesses de leur plateforme électorale. Le vote à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi sert à savoir si vous êtes d'accord en principe avec l'objet de la mesure législative, de sorte que cette dernière puisse passer à l'étape de l'étude en comité, étape pendant laquelle un examen minutieux des dispositions de la mesure sera réalisé et des amendements de celles-ci pourront être présentés. La première ministre permettra-t-elle la tenue d'un vote libre à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 19 et permettra-t-elle aux parlementaires de son gouvernement de voter en fonction de la volonté des personnes de leur circonscription?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Toutes mes excuses, Madame la présidente. J'étais en discussion avec mon collègue, mais je pense avoir compris que la question est de savoir si nous permettrons aux parlementaires de voter comme bon leur semble et de participer au débat à la deuxième étape de lecture. C'est ainsi que les choses fonctionnent ici. S'il n'est pas question d'un élément de notre plateforme ni d'un engagement que nous avons pris pour être élus, les parlementaires peuvent voter comme bon leur semble ou selon la volonté des personnes de leur circonscription, soit les personnes qui les ont élus pour les représenter.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

Vous savez, les gens du Canada sont protégés depuis longtemps par les droits fondamentaux inscrits dans la Charte, dont le droit à la vie, le droit à la liberté et le droit à la sécurité de sa personne. Je n'ai entendu personne émettre l'idée que ces droits donnaient lieu à quelque excès de pouvoir que ce soit. Ce qui fait défaut, c'est un droit fondamental à une qualité de l'air qui ne cause pas, par exemple, de dommage cérébral chez les enfants, ou un droit à une qualité de l'eau qui n'entraîne pas de déficiences intellectuelles chez les enfants. Madame la présidente, les gens du Canada qui vivent en Ontario disposent de tels droits depuis 30 ans. Nous ne faisons rien de nouveau, ici. Je suis content d'entendre la première ministre confirmer que, à l'égard d'une question aussi importante que celle de la santé des enfants, les parlementaires ont la possibilité de voter en fonction de ce qui, selon eux, sert le mieux les intérêts des personnes de leur circonscription. Ma question est la suivante : La première ministre, elle-même, soutient-elle le principe selon lequel les gens du Nouveau-Brunswick devraient avoir un droit juridique substantiel à un environnement sain et votera-t-elle en conséquence?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente, et merci au député de la question. Nous avons eu quelques discussions à l'égard du projet de loi, et nous sommes parfaitement d'accord. Nous l'appuyons tout à fait dans la forme originale dans laquelle il nous a été présenté par les parties prenantes, soit un groupe dévoué de gens du Nouveau-Brunswick qui veulent que, dans le présent édifice, le droit à un environnement sain se fasse inscrire dans une loi. Il s'agit d'une mesure sur laquelle travaille notre équipe en collaboration avec les gens qui rédigent les lois, et nous examinons les exemples que vous nous avez donnés à l'égard des mesures prises en Ontario et de celles prises par le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces en vue de trouver la meilleure voie à suivre pour que nous présentions les mesures législatives les plus solides possibles dans l'intérêt de protéger l'air pur, l'eau propre et un environnement sain pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une question à laquelle nous accordons la priorité, comme l'a dit le ministre. C'est le mandat que nous lui avons donné afin de veiller à ce que les gens du Nouveau-Brunswick aient accès à l'eau propre et l'air pur qu'ils méritent et que nous ayons les mesures législatives en place pour encadrer dans l'avenir les droits et protections à cet égard.

BOISSONS ALCOOLIQUES



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M^{me} Bockus (Sainte-Croix, PC) : Merci, Madame la présidente. Il a été signalé mardi que, en glissement annuel, les profits d'Alcool NB pour le dernier trimestre de l'exercice financier 2024-2025 ont chuté de 15,1 % malgré une légère hausse des ventes. Les profits enregistrés sont passés de 35,8 millions à 30,4 millions de dollars. Cannabis NB a aussi vu ses profits passer de 4,9 millions à 4,7 millions de dollars.

Je crois que les contribuables du Nouveau-Brunswick, le conseil d'administration suprême, auront quelques questions. Les ventes sont en hausse, mais les profits, eux, sont en baisse. Qu'est-ce qui explique la situation? Il s'agit du premier trimestre où la gestion relève du gouvernement Holt. Qu'est-ce qui a changé? Nous savons que de l'alcool américain dort dans un entrepôt, quelque part. Le ministre chiffrera-t-il la valeur de l'argent des contribuables qui se trouve en entrepôt? Tout ce que nous cherchons à savoir, c'est un chiffre. Merci.

L'hon. M. Randall (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB, L) : Je tiens vraiment à remercier la députée d'en face de me donner l'occasion de répondre aux questions à propos des finances d'ANBL et de CNB. Comme les parlementaires et la députée d'en face le savent, j'en suis sûr, en raison du processus du budget, le projet Galileo, un projet transformateur visant la modernisation d'ANBL, est en cours. Les dépenses précédemment prévues au budget pour la mise en oeuvre du projet Galileo constituent la principale cause de la réduction de la marge bénéficiaire brute globale.

Je soulignerai que, étant donné les attentes liées aux boissons alcoolisées qui fluctuent grandement, en raison notamment de l'annonce de l'imposition de droits de douane et de la décision visant le retrait de l'alcool américain des étalages, je suis particulièrement fier de l'équipe d'ANBL d'avoir enregistré une hausse des ventes. Je suis vraiment fier que nous ayons été en mesure d'atteindre les objectifs dans le contexte mouvementé dans lequel nous évoluons. Merci beaucoup, Madame la présidente.

M^{me} Bockus (Sainte-Croix, PC) : Merci, Madame la présidente. Je n'ai pas entendu de réponse à ma question. Pouvez-vous chiffrer la valeur de l'argent des contribuables qui a été consacré à de l'alcool américain qui se trouve dans un entrepôt?

L'hon. M. Randall (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB, L) : Je tiens vraiment à remercier la députée d'en face de la question. Il serait difficile de fournir un nombre exact. ANBL n'achète pas d'alcool des États-Unis en ce moment. Nous avons mis fin aux achats en question. On en a fait l'annonce il y a des mois. En ce moment, ANBL déploie beaucoup d'efforts pour veiller à ce que, par l'intermédiaire de nos partenaires intermédiaires, l'argent qui a été consacré aux marchandises dormant sur les étalages serve à quelque chose, de sorte que nous

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

puissions nous acquitter de notre responsabilité à l'égard des contribuables du Nouveau-Brunswick. Nous sommes responsables envers les gens du Nouveau-Brunswick et les commerçants qui fournissent des produits locaux au Nouveau-Brunswick. Nous voulons créer l'espace et générer le capital nécessaires pour mieux soutenir la présence de produits locaux sur les étalages néo-brunswickois. Je remercie la députée d'en face de la question.

M^{me} Bockus (Sainte-Croix, PC) : Madame la présidente, ce que je dirais au ministre, c'est que vous devez savoir combien d'argent a été dépensé pour acheter l'alcool américain qui se trouvait sur les étalages. Quelle en est la quantité? Merci.

L'hon. M. Randall (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB, L) : Je veux remercier la députée d'en face de la question. En ce moment, la quantité de marchandise varie, comme c'est le cas dans toute entreprise. Le nombre de ventes réalisées hier n'est peut-être pas reflété aujourd'hui. Ce que je peux vous dire, c'est que lorsque nous avons d'abord formulé l'idée que nous devions procéder au retrait de l'alcool américain des étalages et que nous mettrions fin aux achats aux États-Unis, l'estimation initiale s'élevait à environ 14 millions de dollars. En l'espace d'un mois, le chiffre a été réduit pour s'établir à un peu plus de 4 millions de dollars. Nous espérons bien être en mesure d'écouler les marchandises restantes grâce à nos partenaires intermédiaires. Nous voulons faire preuve de respect à l'égard des gens du Nouveau-Brunswick, leur investissement et leur confiance envers le gouvernement actuel. Je remercie la députée d'en face de la question.

[Original]

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La période des questions est maintenant terminée.